

AUDIKA

société anonyme au capital de 252.000 €
siège social : 24 avenue de Friedland 75008 Paris
SIREN : 310 612 387, R.C.S. Paris

Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur le contrôle interne à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2004

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

I - Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

a) Composition du conseil d'administration

Monsieur Jean-Claude Tonnard, 55 ans, école notariale de Paris, renouvelé le 15 mai 1998 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, renouvelé le 14 juin 2002, en qualité de Directeur Général Délégué, pour un mandat à durée indéterminé.

Monsieur Alain Tonnard, 52 ans, Masters de gestion à Paris Dauphine, renouvelé le 15 mai 1998 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, renouvelé le 14 juin 2002, en qualité de Directeur Général, pour un mandat à durée indéterminée.

Monsieur Philippe Langzam, 50 ans, Masters de gestion à Paris Dauphine, MBA INSEAD, renouvelé le 15 mai 1998 en qualité d'administrateur, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Il n'existe pas d'administrateur extérieur au groupe dans le conseil d'administration d'Audika.

b) Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Les administrateurs ont tous été en mesure de remplir convenablement leur mission et ont disposé des informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 9 fois.

Les principales décisions prises l'ont été dans les domaines suivants :

- création d'une filiale à Monaco ;
- arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ; préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- acquisition de sociétés ;
- délégation globale à conférer au conseil d'administration pour émettre toutes valeurs mobilières ;
- cautionnements donnés ;
- établissement du rapport d'activité semestriel.

c) Direction du groupe Audika

Alain Tonnard :	Directeur Général
Jean-Claude Tonnard :	Directeur Général Délégué
Philippe Langzam :	Directeur Commercial
Patrick Tonnard :	Directeur Marketing
Didier van den Berg :	Directeur Financier

La direction du groupe Audika organise tous les mois un comité stratégique réunissant Messieurs Alain Tonnard, Jean-Claude Tonnard et Philippe Langzam. Ces comités restreints sont l'occasion de discuter de la marque commerciale du groupe et de faire le bilan des décisions passées. Un de ces comités est l'occasion de définir la politique salariale du groupe.

Par ailleurs, la direction du groupe Audika réunit 4 fois par an un comité de direction auquel est convié l'ensemble des responsables des services dont l'objet est :

- information des décisions prises par le comité stratégique ;
- exposé par chaque responsable de service de ses projets à venir et du suivi des projets en cours ;
- validation des décisions.

II - Procédures de contrôle interne mises en place par la société AUDIKA

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces.

II.1. Définition du contrôle interne

La société Audika définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par la direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

II.2. Principaux acteurs du contrôle interne

Le groupe Audika est organisé de la manière suivante :

- les centrales d'achat de produits et de services, qui sont gérées par les sociétés Audika et Sarffa ;
- les centres de détail, qui sont gérés par des sociétés régionales de distribution (Audika Ile-de-France, Audika Sud, Audika Ouest, Institut de l'Audition du Var, Audika Alpes, Audika Centre Audiométrique, Elstar, CFA, Audika AAC, Audika Nord, Opale Audiologie et SCS Audika).

Les centres de détail n'ont pas d'autonomie de gestion ni de responsabilité dans le processus de décisions. Le contrôle interne repose d'une part, sur les directeurs régionaux chargés de la mise en place de la politique commerciale décidée par le comité stratégique et, par les assistantes des centres de détail, chargées de transmettre les informations commerciales.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale qui définit aux différents services les objectifs et les éléments de suivi permettant leur suivi et le comité de direction
- la direction des services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information ;
- les différents responsables de services, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la direction générale.

II.3. Organisation du contrôle interne

Même s'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le président a développé une culture d'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de réactivité, de qualité et de respect du client.

Par ailleurs, les procédures exposées ci-après ont été définies dans le but d'atteindre les objectifs assignés à un système de contrôle interne.

II.3.1. Procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière

Le service administratif et financier de la société Audika est placé sous l'autorité d'un directeur qui dépend hiérarchiquement de la direction générale.

Le directeur financier est assisté dans sa mission d'un chef comptable supervisant les comptabilités générales et les équipes comptables.

La comptabilité est tenue sous AS400 utilisé pour l'ensemble des sociétés du groupe. Le plan de compte est commun au groupe. Le contrôle interne repose sur une approche centralisée des flux, au travers d'un système informatique unique.

L'élaboration de la consolidation des comptes est centralisée au sein du service administratif et financier de la société Audika, avec l'assistance d'un cabinet extérieur spécialisé. Le logiciel de consolidation utilisé est le logiciel Reflex.

A ce jour, l'ensemble des procédures existantes n'est pas documenté.

A chaque clôture comptable (semestrielle ou annuelle), les comptes sont analysés et justifiés dans un « dossier d'arrêté » structuré.

Par ailleurs, différents tableaux ont été mis en place, principalement relatifs :

- au suivi des opérations de croissance externe (tableaux de suivi des titres et des différents impacts de la croissance externe dans les comptes consolidés) ;
- au suivi de l'endettement (tableau de suivi du respect des covenants) ;
- et au suivi des engagements hors-bilan.

Les autres procédures, bien que non écrites, couvrent l'ensemble des principaux processus de contrôle interne.

Sur l'ensemble de ces cycles, des documents standard ont été développés dans le but de renforcer le contrôle interne.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la séparation des fonctions attribuées aux collaborateurs de la société.

II.3.2. Organisation du reporting

La société a mis en place des tableaux de reporting hebdomadaires et mensuels permettant de mesurer le niveau de l'activité du groupe et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi des marges par entité et par famille de produits). La direction commerciale organise avec les directeurs régionaux des réunions trimestrielles permettant d'analyser l'adéquation des performances des centres avec les objectifs retenus.

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la direction générale de piloter efficacement la gestion de la société.

Les éventuelles dérives constatées par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives (actions commerciales et/ ou marketing pour accompagner au mieux les centres de détail dans l'atteinte de leurs objectifs).

Par ailleurs, la direction générale a mis en place des suivis de budgets d'investissements annuels.

II.3.3. Audit externe des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent un examen limité des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 31 décembre.

Les commissaires aux comptes procèdent à un examen des procédures de la société.

Les éventuelles recommandations formulées par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'accomplissement de sa mission sont examinées par la direction et font l'objet, le cas échéant, d'un plan d'actions mis en place par la société.

II.3.4. Autres dispositifs contribuant au contrôle interne de la société

Le groupe Audika fait appel de manière ponctuelle à des prestataires extérieurs spécialisés (assurances, etc.).

II.4. Démarche retenue en 2003 et plan d'action 2004

Dans le cadre de ce premier rapport sur le contrôle interne, la direction administrative et financière, sous la responsabilité du Président, a adopté la démarche suivante :

- Définition du cadre conceptuel ;
- Recensement des procédures de contrôle interne en place.

Les travaux réalisés en 2003 n'ont pas révélé de défaillances notables ou d'insuffisance grave sur l'organisation du contrôle interne.

Pour l'exercice 2004, la société Audika a décidé la mise en place d'un plan d'actions destiné à :

- documenter les procédures recensées, et
- compléter les procédures existantes.

L'ensemble de ces travaux doit permettre de commencer la constitution d'un manuel de procédures.

III - Eventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général

Aucune limitation au pouvoir du directeur général n'a été apportée par la société.

Le président du conseil d'administration
Alain Tonnard